

SEANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :, Gérard BEGUIER, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absents excusés : Messieurs Alain BERNARD qui a donné pouvoir à Charles POULAIN, Serge BLAISON, et Madame Valérie JOLIVEL.

Mesdames Claire OLLIVIER et Brigitte PIOT ont été nommées secrétaires.

Le Conseil Municipal se tient dans la nouvelle salle. Chacun fait part de ses remarques quant à l'harmonie de la salle, l'éclairage et nous félicitons Jany BOUVARD pour le suivi du chantier.

1 Compte-rendu du Conseil municipal du 10/07/2017 :

Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Compte-rendu des commissions Bâtiments du 1^{er} août et du 5 septembre 2017

Compte rendu de la commission Bâtiments du 1^{er} août 2017

A Travaux mairie

a) choix déco salle de conseil

La commission valide la proposition de Monsieur SELLIER pour l'inscription « Civray-de-Touraine » en lichen de rennes.

b) devis mains courantes escalier intérieur mairie

Le devis de l'entreprise FERRAND s'élève à 3 717,60 €TTC.

B Travaux école

Devis travaux supplémentaires

Ets LEFRERE : Evier + mitigeur-douchette+ meuble couloir primaire : 1 046,54 € TTC

Mitigeur-douchette tisanerie école : 450,06 € TTC

Réducteur de pression dans la cave de l'école : 509,64€ TTC

Concernant les Ets TEILLARD, nous devons valider un avenant quant à la réfection des caniveaux et réseaux eaux pluviales et eaux usées dans la cour Nord

Le devis s'élève à 2 757,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à signer le devis des Ets TEILLARD pour 2 757,00 € TTC

Des bordures entre l'enrobé et l'herbe dans la cour nord, afin de retenir la terre, seront également installées le devis s'élève à 976,56 € TTC.

Nous constatons une erreur sur l'ouverture du petit vantail du portail de la cour Nord. Celle-ci se trouve à gauche et non à droite comme prévu sur les plans. Jany BOUVARD a signalé l'erreur au maître d'œuvre.

C Organigramme clés (devis)

Après comparaison des offres, la commission retient le devis de l'entreprise BOUVARD d'un montant de 11 433€ TTC avec une variante sur les serrures à remplacer (contre 11 482,44 € TTC sans variante de l'entreprise FERRAND).

Questions diverses

Jany BOUVARD nous rappelle qu'il va falloir mettre des films anti-chaleur aux fenêtres des bureaux du RDC et de l'étage et penser à acquérir du mobilier pour la nouvelle salle du conseil / salle des mariages

Compte rendu la commission Bâtiments du 5 septembre 2017

A. Visite du local « de la Poste »

Local de 41m² sur 3 niveaux différents, situé dans le bourg, quelques travaux seront à réaliser. Ce local pourrait être proposé en local commercial, artisanal. Pour le futur il pourrait être transformé en garage pour l'habitation adjacente.

La commission propose un loyer mensuel de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à publier des offres de location du local « de la Poste » pour 200,00 € mensuel.

La commission propose des insertions sur Le Bon Coin, La Brise ainsi qu'une information auprès de la CCBVC (Communauté de Communes Bléré-Val de Cher).

B. Visite des travaux école-mairie

a) Commentaires sur la fin des travaux et avenants.

Des réserves vont être mentionnées lors de la réception des travaux du lundi 11 septembre à 11h.

Celle-ci ayant eu lieu le jour du Conseil, l'adjoint aux bâtiments nous fait un résumé des remarques émises, des réserves, des malfaçons qui seront notées sur le Compte rendu de fin de chantier ;

Jany BOUVARD adresse ses sincères remerciements à Jacques AUGER, membre hors conseil de la commission et qui a suivi l'intégralité du chantier.

b) La commission propose un choix de couleur pour les cloisons mobile du bureau administratif.

La couleur sera la même que le soubassement à savoir « gris ».

Une réflexion sur l'agencement des bureaux et des cloisons est engagée.

c) Mobilier salle de conseil, photos déco, plan commune

Sophie DUBOIS et Fanny HERMANGE se chargent de faire une présélection pour le mobilier.

d) Devis accessibilité

Devis de 3 717,60 € TTC par l'Ets FERRAND présenté lors de la réunion du 1^{er} août:

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à signer le devis des Ets FERRAND pour 3 717,60 € TTC

Remarque : n'est pas compris dans le devis, la modification de la rampe droite à la 1^{ère} marche suite au retrait du présentoir.

C Organigramme de clés

Jany BOUVARD a rendez-vous avec la société C.E.S pour définir nos besoins réels.

D Salle Jacques Villeret « projet 2018 »

La commission poursuit sa réflexion sur les prévisions de travaux pour 2018 quant aux 3 cheminées de désenfumage préconisées et les autres aménagements proposées par l'ADAC. Un contact avec cet organisme sera repris.

Questions diverses

Michel JEZY demande ce qu'il advient de la salle de danse prêtée à l'association des Sylphides. Une lettre de mise en demeure va être faite afin que l'association récupère leur matériel (costumes, parquet) et nous rendent les clefs. Cette salle pourrait servir à l'animation jeunesse qui va se mettre en place courant du mois.

Charles POULAIN rappelle que le Centre Socioculturel (CSC) de Bléré recherche une salle pour pratiquer une de leurs activités. La commission propose la Salle J Villeret à la location

pour un tarif annuel (septembre N à juin N+1) pour 600 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Charles POULAIN à proposer la salle Jacques Villeret à la location annuelle au CSC pour la redevance de 600 € du 21/09/2017 au 21/06/2018.

Un projet de location est en cours pour le local artisanal situé au Chai près du local technique. Des travaux d'électricité pour une remise aux normes ont été effectués par l'entreprise DALENCON pour un devis de 1529,64€ TTC.

Le contrôle électrique par la société Acanthe a été validé le 13/09/2017.

La commission propose ce local à la location pour 695€/mois + caution + charges

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à signer un bail de location commercial pour un loyer mensuel de 695,00€ ainsi qu'à demander au locataire une caution à hauteur d'un mois de loyer.

3 Compte-rendu de la commission Voirie et Réseaux Divers du 31 août 2017

A - Aménagement de la rue de la Gare.

Le cabinet Cahier de route a transmis une esquisse pour cet aménagement : projet présenté aux élus. Les différentes situations de giration avec des semi-remorques ont été modélisées afin de vérifier que le passage soit possible pour tous les types de véhicules.

Précision demandée : Les îlots non franchissables seront formés de bordures béton.

B - Travaux :

a) Aménagement de Vaux :

Les travaux se dérouleront entre le 15 septembre et le 15 octobre. La signalisation de la rue Nationale entre les chicanes sera refaite entièrement et réalisée par le prestataire de SES qui fournit les panneaux.

b) Beauregard : L'entrée du village par le nord n'est pas signalée, il est proposé d'installer un panneau d'entrée d'agglomération « Civray-de-Touraine » et non pas « Beauregard », celui-ci devant être installé au niveau du château d'eau au lieu-dit la Bossurière.

c) Le busage du fossé devant le château d'eau est reporté en raison d'une fuite d'eau signalée au Syndicat d'eau.

d) Orget : Des sondages géotechniques sont été effectués, pour cela un layon a été réalisé dans le fond du futur bassin. L'analyse des prélèvements, en cours permettra de positionner la digue et de prévoir son ancrage.

C - La visite de voirie est prévue le samedi 14 octobre à 9 heures

Question d'un élu : Entrée de Civray-de-Touraine modifiée ?

Selon l'aménagement de la rue de la Gare, le panneau d'entrée d'agglomération serait reculé à mi chemin en revenant vers le camping.

4 Compte-rendu de la commission Finances du 7 septembre 2017

Les documents concernant la situation comptable au 31/08/2017 sont remis aux élus

Jany BOUVARD informe les membres de la commission sur la section de fonctionnement. Les recettes comptabilisées sont conformes à celles du Trésor public au 31/08, seuls les loyers d'août ne sont pas traités. Pour les dépenses enregistrées au 31/08, les factures de juillet ne sont pas réglées à ce jour.

En ce qui concerne la section d'investissements, pour les recettes, nous avons enregistré le déblocage du solde de l'emprunt du programme accessibilité école-mairie pour 150 000€ et quelques taxes d'aménagement.

Les dépenses ont été examinées par programme, en statuant sur les devis en cours, signés ou non. Des ajustements et délibérations sont nécessaires sur les programmes 1891 bassin d'Orget (délibérations CAO + plan de financement fonds Barnier) et 2421 cave coopérative (DM).

Décision Modificative n°2

FONCTIONNEMENT BP dépenses imprévues 24 384,91 €			
Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues	022	- 900,00	
Charges exceptionnelles (majorations de retard 2015)	67	900,00	
Dotations aux amortissements	6811-042	500,00	
Virement du Fonctionnement à l'Investissement	023	- 500,00	
Total Fonctionnement		-	-
INVESTISSEMENTS BP dépenses imprévues 6 000,00 €			
Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Virement du Fonctionnement à l'Investissement	021		- 500,00
Amortissements PLU, terrains	28031-040		500,00
Bassin d'Orget (missions MOE)	2313-1891	- 40 000,00	
Bassin d'Orget (emprunt)	16411-1891		- 40 000,00
Cave coopérative (démolition partielle)	21318-2421	8 000,00	
CNDS héritage 2024 subvention ERPA	1328-2421		8 000,00
Total Investissements		- 32 000,00	- 32 000,00

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis, Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative numéro 2 présentée ci-dessus.

Délibérations financières diverses:

a) Le conseil municipal reprend la délibération n°2017-046 du 15/05/2017.

La commission a procédé à l'ouverture de plis dans le cadre de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un ouvrage écrêteur de crues et de franchissement aval sur le Thoré. Une seule offre dématérialisée a été déposée. L'offre émise par ISL Ingénierie et Eau Méga a été transmise pour analyse à SETEC-HYDRATEC. Ce bureau d'étude a transmis son rapport où il ressort que l'offre répond en tous points aux critères définis dans l'appel d'offres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur Le Maire ou Monsieur René GALEA adjoint à la Voirie à signer tout document relatif à ce sujet

L'adjoint aux Finances explique qu'il faut préciser dans la délibération la somme engagée dans l'acte signé. Celui-ci a été validé pour 108 396€ avec les sociétés ISL Ingénierie et EAU MEGA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération 2017-046 et autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la somme de 108 396€.

b) Lors de la résiliation du contrat de location du local dît "de La Poste", une indemnité a été proposée par le Prestataire à hauteur de 1 500€ au titre de la rupture anticipée et pour solde de tout compte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire a signé le protocole de rupture anticipée et accepte l'émission d'un titre auprès de La Poste pour 1 500€ pour solde de tout compte de la location de notre local commercial.

c) Suite à l'ouverture de notre nouvelle salle de Conseil Municipal, et à sa mise en accessibilité au titre d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), les élus proposent que cette salle soit référencée comme le bureau de vote principal de notre commune.

Une déclaration auprès de la Préfecture d'Indre et Loire sera envoyée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande que la salle de Conseil Municipal nouvellement créée soit désigné comme bureau de vote de notre commune et que l'actuel bureau (Groupe scolaire) soit supprimé.

5 Compte-rendu de la commission Urbanisme du 30 août 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0037	Les Mauvais Pré	Ni	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0038	La Pichellerie	Ub/N/ Ni	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0039	92 rue Nationale	N et Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0040	2A rue de la Fosse Triomphe	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0041	185 rue de la Hardionnerie	1 Aud	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0042	1, rue des Hauts de Vaux	Uc et N	a	Favorable - une partie en ABF et limite de bruit
CU 037 079 17 D 0043	4 rue des Pentes	N et Uc	a	Favorable- zone limite de bruit
CU 037 079 17 D 0044	Thoré	Uc	b	Favorable
CU 037 079 17 D 0045	Thoré	Uc	b	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0026	5 rue de la Pinetterie	Ub	Ravalement de façade et restauration	Favorable
037 079 17 D0027	8 rue Nationale	Uar	Installation de 3 lucarnes	Favorable sous réserve ABF
037 079 17 D0028	Rue d'Amboise	Uc et A	Division en vue de construire	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
037 079 15 D0009-M01	"ZA bois Pataud"	1AUD	Façades, plan de masse, localisation espace 2 roues	Favorable
037 079 17 D0018	27A rue de la Pinetterie	Uc	Garage	Favorable

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
29/2017	La Cornillerie	Uc et A	Droit non requis
30/2017	La Cornillerie	Uc et A	Droit non requis

31/2017	La Cornillerie	Uc et A	Droit non requis
32/2017	La Pichellerie	Ub/N/ Ni	Droit non requis
33/2017	92 rue Nationale	N et Uc	Droit non requis
34/2017	2A rue de la Fosse Triomphe	Uc	Droit non requis
35/2017	rue d'Amboise	Uc	Droit non requis

6 Compte-rendu de la commission Plénière ERPA du 6 septembre 2017

Fanny HERMANGE rappelle le cadre urbanistique du projet qui se situe en zone UA du PLU. Le PLU en 2018 sera remplacé par le PLUI. Il est donc nécessaire de prévoir au moment de la rédaction de ce dernier, d'y inscrire des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Cette unité foncière se situe en zone des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et les préconisations de Madame Barthélémy, rencontrée le 1^{er} juin 2017 sont les suivantes :

L'ERPA doit être accompagné par un aménagement paysager de qualité

- Les matériaux de la structure doivent être de teinte grise et le bois conservera une teinte naturelle.
- Les revêtements de sol doivent être de teinte beige, sable. Les stationnements doivent être localisés le long de la rue Nationale.

L'adjointe à l'urbanisme rappelle la problématique du réseau assainissement. Une canalisation est en plein passage sur l'emplacement futur de l'ERPA. Une rencontre s'est déroulée avec le syndicat d'assainissement. Le passage de la caméra est suggéré afin de constater la vétusté de cette canalisation et de solliciter le déplacement de la canalisation.

Afin de réaliser cette nouvelle canalisation, il est nécessaire d'enlever et de dessoucher les thuyas de la maison voisine. Fanny HERMANGE va rencontrer son propriétaire et lui adresser un courrier recommandé afin qu'il procède rapidement à l'abattage des arbres.

Pour la démolition partielle du bâtiment, Fanny HERMANGE a fait établir deux devis auprès des entreprises GARCIA pour 19 860€ HT soit 23 832€ TTC et HENOT TP pour 19 900€ HT soit 23 880,00€ TTC.

La commission donne son avis favorable pour l'entreprise HENOT .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Fanny HERMANGE à signer le devis de démolition auprès de l'entreprise HENOT TP pour un total de 23 880€ TTC

Le choix de l'ERPA avait été entériné en 2016, lors d'une toute première réunion de travail. Trois devis avaient été sollicités auprès des sociétés RONDINO, BOURDAIN et CHABAL SPORT

L'entreprise RONDINO avait été retenue. Fanny HERMANGE a demandé un devis actualisé. Le montant est de 42 101,55 € HT soit 50 521,87€ TTC sans enrobé ni bordures.

Un devis en concertation avec les entreprises RONDINO et HENOT pour l'enrobé et les bordures PI va être demandé.

Fanny HERMANGE explique que l'espace entre le bâtiment et la limite séparative est de 21 mètres et qu'il est nécessaire d'avoir 20 mètres pour l'ensemble du projet (avec la piste d'athlétisme). Elle demande à la commission son avis pour conserver ou non cette dernière.

La commission émet un avis favorable pour le devis RONDINO avec la piste d'athlétisme

Charles POULAIN, premier Adjoint demande au Conseil son avis.

Le Conseil Municipal à la majorité, avec une abstention -Pascale CHERBONNIER- autorise Fanny HERMANGE à négocier les devis auprès des entreprises RONDINO et HENOT TP

Pour l'aménagement paysager, deux devis sont établis

Entreprise LANTANA pour 3 454,60 € HT soit 4 145,52€ TTC

Entreprise JEROME PAYSAGE pour 11 992,32 € HT soit 14 390,78€TTC

La commission contacte l'Entreprise AMBOISE PAYSAGE pour un 3^{ème} devis.

Il est prévu dans les devis le démontage et sciage de la clôture et du portail ; le montant des devis étant élevé la commission propose de solliciter nos agents des services techniques pour effectuer ces

travaux. Un atelier « jeunes » pendant les vacances avec la C.C.B.V.C serait-il envisageable ?
La commission donne son avis favorable afin que notre équipe technique réalise ces travaux de démontage.

Actuellement sont validées les subventions.

C.C.B.V.C	10 000 €
CNDS Paris 2024	13 000 €
DETR	31 000 € (en attente du dossier couplet –PC Insertion paysagère)

En attente de réponse :

Région (contrat 4G signé en 2018)

Contrat de Ruralité (dossier en cours)

Fanny HERMANGE va contacter la CARSAT pour déposer un dossier de subvention.

7 Délibérations municipales :

A – Adhésion au Syndicat de l'Amasse 37 et Masse 41

La superficie se trouvant sur notre commune est de 82 hectares soit 0,6% du bassin versant. Les membres du Conseil Municipal ne voient pas d'intérêt à cette adhésion qui générera un coût supplémentaire pour Civray-de-Touraine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à ce Syndicat.

B – Indemnité de gardiennage de l'Eglise Saint Vincent

Chaque année, nous devons revaloriser l'indemnité de gardiennage annuelle versée à la salariée qui permet l'ouverture quotidienne et l'accès au public de notre église ;

Cette indemnité est de 479,86€ soit une augmentation de 1,2% pour l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation de l'indemnité de gardiennage versée à notre concitoyenne à hauteur de 1,2% soit 479,86€ pour l'année 2017.

C – Statut de notre agent Madame Chrystelle CONTREAU

Claire OLLIVIER rappelle que Madame C CONTREAU a adressé au mois de juin 2017 un courrier à la mairie afin de réduire son temps de travail.

Après renseignement auprès du CDG37 (Centre de Gestion), nous devons fermer son poste d'Agent technique à hauteur de 26,14/35^{ème}, créer une vacance de poste et ouvrir un nouveau poste d'Agent technique à hauteur de 17/35^{ème}

Ce calcul a été effectué en respectant les demandes de réduction du temps de travail demandé par l'agent et après annualisation de son poste jusqu'au 31/12/2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la fermeture du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à hauteur de 26,14/35^{ème}, la vacation de postes à effectuer sur le site du Centre de Gestion 37 et la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour 17/35^{ème} hebdomadaire.

D – Reprise au 12/09/2017 à 70% par Madame Sylvie FILIAS.

Claire OLLIVIER explique que Madame S. FILIAS, adjoint administratif principal reprend son travail dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique à hauteur de 70% à compter du 12/09/2017 et ce pour 3 mois soit jusqu'au 11/12/2017 comme précisé par le Médecin.

Un arrêté sera établi à cet effet.

Questions diverses :

- L'AMF (Association des Maires de France) sollicite les communes pour le versement d'une aide exceptionnelle aux sinistrés des Collectivités d'Outremer Saint Martin et Saint Barthelemy suite au passage de l'ouragan IRMA.

Charles POULAIN propose une aide de 1 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention exceptionnelle de 1 000€ pour venir en aide aux habitants des îles françaises de Saint Martin et Saint Barthelemy.

- Muriel CHARBONNIER souhaite connaître l'avancée du dossier de demande de subventions pour le calcul des redevances d'occupation du Domaine Public par la société ORANGE.

Jany BOUVARD explique que le dossier n'est pas encore finalisé, et que d'autres dossiers financiers sont également en cours de traitement. L'aide des agents du Centre de Gestion 37 qui sont présents en

mairie au service administratif 2 ou 4 fois par semaine va permettre de régulariser les traitements en retard.

- Muriel CHARBONNIER s'interroge sur la présence encore visible des panneaux de la cave coopérative La Gourmandière sur l'ancien site rue Nationale.

Fanny HERMANGE répond que suite à notre achat, le panneau et la vitrine seront enlevés lors des travaux de démolition.

- Michel JEZY sollicite une commission des fêtes afin de faire le point sur le goûter des aînés et une commission scolaire afin de faire le point sur la rentrée scolaire.

Charles POULAIN précise que peu de réponse sont revenues en mairie quant à la présence de nos aînés, que le dossier concernant la classe numérique doit être validé par le CARM 37

Les dates de réunion seront précisées dans la semaine.

- Jany BOUVARD interroge les élus quant à la mise en place du pavoisement de la nouvelle salle du Conseil Municipal-salle des Mariages. Après consultation, il en ressort une demande de devis pour une enseigne « Mairie » en fer forgé, pour l'inscription de la devise française sur le mur extérieur de la Mairie.

- Claire OLLIVIER demande à l'assemblée si nous prévoyons pour chaque événement civil (mariage, noces, etc...) d'offrir un présent. Elle suggère un bouquet de fleurs, ou toute autre idée.

Une réflexion sera proposée en commission. Le Conseil Municipal accepte l'idée d'un centre de table fleuri pour les mariages.

- René GALEA annonce la fermeture de la route pour des travaux de rénovation de voirie par le service Voirie de la CCBVC entre les Basses Fougères et Argy.

Rappel des délibérations prises :

11/09/2017	080	Fermeture poste adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe pour 26,14/35 ^{ème} et création poste adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe pour 17/35 ^{ème}
	081	Avenant Ets Teillard réfection des caniveaux et réseaux eaux pluviales et eaux usées de la cour Nord
	082	Loyer local « de la Poste »
	083	Devis Entreprise Ferrand pour accessibilité – rampe intérieur de la mairied
	084	Redevance pour location annuelle de la salle J Villeret au CSC
	085	Location commercial pour un local artisanal au Chai
	086	Décision Modificative n°2
	087	Modification délibération 2017-046
	088	Protocole de rupture anticipée location du local du Bourg auprès de la Poste
	089	Modification du bureau de vote communal
	090	Autorisation signature devis démolition partie cave coopérative
	091	Négociation devis pour création ERPA
	092	Refus d'adhésion au syndicat de l'Amasse
	093	Révision de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise
	094	Subvention exceptionnelle pour les communes de St Martin-St Barthelémy

Fin de séance 23h00